FCSB
Fédération
Centres Sociaux &
Socioculturels de
Bretagne

DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

Le DPA, c'est ça !

1 LA PHASE D'ÉCOUTE

ÉCOUTE LARGE

ÉCOUTE ORIENTÉE

Définition de la situation à problème

Vérification de la situation problème

Mandat pour écouter

Mandat pour le groupe

Célébrer, faire le bilan, prendre conscience du chemin parcouru puis finir ou rebondir



Première rencontre du groupe : Faire connaissance et poser le cadre de la démarche



Résolution de la situation problème



Vérifier collectivement la situation problème et analyser le contexte



2 LA PHASE DU GROUPE

Définir collectivement les gains à atteindre



Définir collectivement comment s'y prendre



3 LA PHASE D'ACTION DANS L'ESPACE PUBLIC

Ajuster son action pour obtenir le gain attendu



Poser un acte significatif et négocier avec un décideur





Premier acte dans l'espace public



RECETTE D'UN BON DPA

Mandat pour accompagner l'action

Dans ce processus, le mandat est la formalisation d'une « autorisation à agir » donnée à l'animateur, qui agit dans le cadre d'un projet politique et technique. Le mandat est à vérifier et interroger au fil des différentes étapes.

Citation de Yann Le Bossé : « *C'est le passage du sentiment d'impuissance à la possibilité d'agir sur ce qui compte pour soi, pour ses proches et pour les groupes auxquels on s'identifie.* »

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne
3 rue de la Volga - 35200 Rennes - 02 99 41 78 58
fede@centres-sociaux-bretagne.fr
www.centres-sociaux-bretagne.fr centressociauxbretagne

SEUL on va plus vite, ENSEMBLE on va plus loin

Membre de la Fédération des Centres Sociaux de France